

Pérou: les indigènes ont obtenu le retrait de deux lois

25-08-2008

Les indigènes du Pérou ont obtenu une victoire contre le gouvernement lorsque le Congrès a approuvé vendredi le retrait de deux lois qui ont entraîné le refus des natifs de 65 ethnies amazoniennes qui se sont déclarés en grève contre la norme.

Le retrait a été approuvé par 66 voix pour et 29 contre, dans une session publique du Parlement monocaméral et après un débat de plus de trois heures. La décision du Parlement a été saluée avec des démonstrations de joie par des centaines de natifs réunis sur la place principale de la ville nord-orientale de Bagua, où ils ont suivi les incidences du débat par la télévision. « Cela signifie un nouvel éveil pour les peuples d'Amazonie », a exprimé Alberto Pizango, dirigeant de l'Association Interethnique de la Forêt Péruvienne (Aidesepe). Les indigènes avaient commencé une grève dans la région amazonienne le 9 du mois courant, qui a été suspendue mercredi suite à un accord; une trêve fragile avec le président du Parlement, Javier Velázquez. Tout au long de la forêt, les natifs se sont ouvertement déclarés en rébellion contre les normes du gouvernement, car selon leurs dirigeants celles-ci représentaient une violation de leurs droits de propriété sur les terres qu'ils occupent et favorisent les concessions minières, forestières et hydrocarbures qui les obligent à migrer. Durant leur grève, les indigènes ont occupé des installations pétrolières et un camp de la compagnie argentine Pluspetrol, qui exploite le gaz dans le sud du pays. Le retrait des lois apparaît comme un triomphe des ethnies amazoniennes vu qu'il a été obtenu contrairement à l'avis du président Alan Garcia, qui mercredi a averti que cela serait « une erreur historique gravissime » que de retirer la norme. Selon le gouvernement, la loi cherchait à ce que les communautés indigènes puissent s'associer avec les entreprises, améliorer leurs élevages, développer leur industrie minière non métallique ou améliorer leurs pâturages exigeant technologie et capital, de façon à intégrer au progrès et à ne pas rester isolés du développement du pays. Cependant, les groupes indigènes ont critiqué ces lois en signalant qu'ils n'ont jamais été consultés et avec ces normes on cherche à livrer leurs terres aux entreprises transnationales. Ainsi, selon Aidesepe, on voulait mettre en pratique le Traité de libre-échange signé avec les Etats-Unis, en portant atteinte aux natifs. Pizango a signalé que les territoires natifs sont reconnus non seulement par la législation péruvienne, mais également par les traités internationaux signés par le Pérou, tels que la Convention 169 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), soutenant les peuples d'Amazonie et reconnaissant l'intangibilité de leurs territoires. Pagina/12, 22 août 2008. <http://www.pagina12.com.ar/diario/ultimas/20-110194-2008-08-22.html> Traduit par Elina. <http://amerikenlutte.free.fr>